



aéma GROUPE

Paris, le 8 mars 2022

La MACIF, partenaire historique du réseau d'autopartage Citiz, renforce son accompagnement en réalisant un investissement de 500 000 €

Selon le Baromètre National de l'Autopartage en France¹ réalisé par l'Association des Acteurs de l'Autopartage, la crise sanitaire a confirmé que l'autopartage joue un rôle essentiel dans la mobilité du quotidien des Français, et constitue une alternative à la voiture personnelle notamment en temps de crise sanitaire et de renchérissement du prix de l'énergie.

Partenaire du réseau Citiz depuis plus de 15 ans, la Macif renforce son accompagnement auprès de la coopérative en réalisant un investissement de 500 000€ pour contribuer au développement de cette structure de l'économie sociale et solidaire.

"Nous sommes fiers de renforcer notre partenariat avec le réseau d'autopartage Citiz et d'intégrer ce service innovant et flexible dans notre offre Auto. La Macif est un acteur pionnier des nouvelles mobilités et nous nous engageons depuis plusieurs années pour soutenir et assurer l'autopartage, qui est une solution économique, durable et plus solidaire, en parfaite cohérence avec nos actions mutualistes dans les territoires." **Jean-Philippe Dogneton, Directeur Général Macif**

« Nous sommes heureux de cet investissement de la Macif. Il est la concrétisation de près de 20 ans de partenariat avec la Macif, avec qui nous partageons les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire et une même vision de la mobilité durable et partagée. Cet investissement va permettre à Citiz de poursuivre son développement territorial pour offrir l'autopartage - c'est-à-dire une façon d'avoir accès à la voiture sans en être propriétaire - au plus grand nombre de nos concitoyens ». **Jean-Baptiste Schmider, Président directeur général Citiz**

Un partenariat aux multiples facettes

À l'heure où 31% des émissions de gaz à effet de serre sont générées par les transports et que le taux de remplissage moyen d'une voiture est de 1,2², la Macif s'engage à investir dans des solutions adaptées aux nouveaux enjeux de la mobilité de demain : transition énergétique, réduction de l'autosolisme, décarbonation des modes de transports, mobilité solidaire.

Ce partenariat avec le réseau Citiz se décline en plusieurs dimensions :

1. La Macif **assure** historiquement les flottes automobiles des structures d'autopartage dont celles du réseau Citiz, acquérant ainsi **une réelle expertise technique sur les risques liés**.
2. La mutuelle d'assurance intègre un nouveau service innovant d'autopartage dans **son contrat auto**.

¹ Baromètre National de l'Autopartage

² <https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/theme-8-comment-baisser-emissions-du-transport>

3. Elle finance le développement des structures régionales de Citiz et participe aux instances de gouvernance par la présence **de ses élus** aux côtés d'acteurs référents (collectivités, opérateurs de mobilité, financeurs de l'ESS...).

Un service innovant dans l'assurance Auto

Depuis janvier 2022, les sociétaires MACIF qui ont souscrit l'option « prêt de véhicule » du contrat d'assurance Auto peuvent **se voir proposer en fonction de leur lieu géographique**, un bon d'utilisation pour bénéficier d'un véhicule en autopartage auprès des structures Citiz et Communauto en lieu et place d'un véhicule de location classique à la suite d'un accident, d'une panne ou d'un vol, rendant leur véhicule indisponible dans les conditions définies au contrat.

Il existe plusieurs avantages pour l'assuré :

- Tout est inclus, **dont le carburant**
- Le bon d'utilisation est valable **3 mois**
- Le choix parmi une diversité de véhicules, et la possibilité de louer dans de nombreuses villes de France.

La Macif propose ainsi à ses sociétaires et clients des solutions de mobilité adaptées aux nouveaux modes de déplacement répondant aux besoins actuels – instantanéité, praticité, économie - tout en les encourageant à opter pour une mobilité plus solidaire et moins polluante.

Acteur de toutes les mobilités, la Macif a toujours eu à cœur de soutenir des acteurs et projets porteurs de sens.

Elle assure aujourd'hui la quasi-totalité de la flotte Citiz à savoir environ 1485 véhicules dans 160 villes de France dont 80 gares SNCF.



« Cet investissement va permettre à Citiz de poursuivre son développement territorial et conforter sa **place de leader** et pionnier de l'autopartage en affirmant sa présence sur l'ensemble des villes Françaises de plus de 100 000 habitants, voire même sur les petites villes et territoires ruraux qui en expriment le besoin. ». Jean-Baptiste Schmider, Pdg Citiz

A propos de Citiz : Citiz est le pionnier de l'autopartage coopératif en France et propose à ses 60 000 utilisateurs, 1 700 véhicules dans 170 villes et 80 gares ferroviaires. Citiz permet de louer une voiture en libre-service de manière occasionnelle, à l'heure, à la journée ou plus. Dans les grandes villes comme dans les petites, ce service de proximité, pratique et économique, permet de disposer d'une voiture sans devoir en gérer les contraintes (acquisition, stationnement, entretien, assurance, etc). Grâce à une carte à puce délivrée lors de l'inscription ou via l'appli mobile Citiz, sur réservation préalable ou à la dernière minute, l'utilisateur accède aux voitures du réseau Citiz 24h/24 et 7j/7.

A propos de Communauto :

Communauto a été fondée à Québec, en 1994. L'entreprise a une vocation sociale, environnementale et urbanistique. En plus d'être la plus ancienne entreprise d'autopartage en Amérique du Nord, Communauto a été la première organisation d'autopartage sur le continent nord-américain à mettre à la disposition de sa clientèle un parc de voitures 100 % électriques et à offrir deux types de service d'autopartage (avec et sans réservation). Son service repose sur la mise en commun de plus de 2 000 véhicules. Le réseau de Communauto est en pleine croissance et présent dans 7 villes au Canada : Kingston, Ottawa, Gatineau, Montréal (Laval et Longueuil), Québec, Sherbrooke, Halifax et depuis 2012, à Paris.

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif s'engage au quotidien auprès de ses 5,6 millions de sociétaires et clients pour protéger le présent et permettre l'avenir. La Macif propose des offres et services de protection simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. Gérant plus de 18,4 millions de contrats, le groupe Macif, dont la mutuelle d'assurances d'assurances faisait partie jusqu'au 31 décembre 2020 a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 6,6 milliards d'euros en 2020. Depuis janvier 2021, la Macif est affiliée à Aéma Groupe. Aéma Groupe, né du rapprochement entre Aésio Mutuelle et Macif, imagine chaque jour les contours d'un monde plus juste et plus humain en plaçant la prévenance au cœur de la relation avec ses adhérents, sociétaires et entreprises clientes. Plus d'infos sur www.macif.fr.

